

Attention, réforme en vue !

À la suite de la tempête Xynthia qui a frappé notre pays le 28 février dernier, le président Sarkozy a annoncé vouloir réformer le système d'assurance des catastrophes naturelles.

Les mutuelles du GEMA ne font pas de procès d'intention et se prononceront sur cette réforme le jour où elles la connaîtront.

En attendant, elles peuvent rappeler leurs positions de principe :

- le système des catastrophes naturelles fonctionne correctement, les Français le comprennent, les victimes l'apprécient et l'État n'y perd pas d'argent. A quoi bon réformer un système qui donne satisfaction ?
- le système actuel a sa logique et sa cohérence : la solidarité qu'il institue entre tous les Français permet de garantir dans la durée de faibles cotisations d'assurance qui elles-mêmes permettent et incitent le plus grand nombre à s'assurer.
- si l'État veut maintenir une assurance des catastrophes naturelles accessible à tous, il doit rester le réassureur et la clé de voûte du système. Le désengagement financier de l'État entraînerait, surtout maintenant avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, une explosion des cotisations.

Voilà des années que les assureurs demandent que les pouvoirs publics mettent en œuvre une vraie politique de prévention, axée sur l'aménagement des territoires et les normes de construction des habitations. C'est apparemment plus difficile à réaliser que de réformer un système d'assurance qui marche.

Au sommaire

Gros plan :

Actualité européenne :

La vie du GEMA :

- installation de la nouvelle autorité de contrôle
- contestation du traitement du risque santé dans Solvabilité 2
- forum mixité-diversité
- semaine du développement durable

**“ Le système
des catastrophes
naturelles fonctionne
correctement ”**

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR
ACTUALITÉ GEMA PAR
COURRIER ÉLECTRONIQUE ?

MERCI D'ADRESSER VOTRE MAIL À
fabienne.chevillard@gema.fr

Installation de la nouvelle autorité de contrôle

Un arrêté du 5 mars 2010 a désigné les membres de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP), en charge de contrôler les banques et les assurances : les nominations qui touchent le secteur des assurances méritent quelques commentaires.

Sur les 20 membres que compte l'ACP, six ont vocation à s'occuper des questions d'assurance : le vice-président, les quatre membres du sous-collège Assurances et le représentant du secteur à la commission des sanctions.

La vice présidence a été confiée à M. Jean-Philippe Thierry, qui s'est imposé comme le candidat de la FFSA et du ministère des finances réunis. Président du groupe Allianz France (nouveau nom des AGF) jusqu'au 31 décembre 2009, M. Thierry est incontestablement un professionnel de l'assurance puisqu'il a travaillé plus de trente ans dans le secteur. Même si aucune déclaration officielle n'est venue expliquer les raisons de son choix, on peut penser que sa proximité avec les milieux patronaux et financiers, sa pratique de la bourse et de la gestion d'entreprise ont inspiré confiance aux décideurs publics.

M. Thierry présidera le sous-collège Assurances qui comprend quatre autres membres, émanant et représentant des quatre principales organisations professionnelles du secteur :

M. Jean-Marie Levaux y représentera les institutions paritaires,

M. Mathouillet les sociétés commerciales,

M. Dominique Thiry les mutuelles du GEMA,

M. Lucien Uzan les mutuelles du code de la mutualité.

Ces quatre personnes sont toutes honorablement connues pour avoir une longue et réelle expérience professionnelle dans le secteur et pour refléter la diversité des sensibilités à l'oeuvre sur le marché français.

“ L'État comme le secteur des assurances ont besoin d'avoir des équipes formées, réactives, compétentes, dévouées à leur tâche pour contrôler un secteur majeur de l'économie nationale ”

A côté du collège proprement dit, la nouvelle Autorité comprend une commission des sanctions, composée de cinq membres : un conseiller d'État, un membre de la Cour de cassation et trois professionnels de la banque et des assurances. Le gouvernement a désigné M. Pierre Florin, ancien dirigeant du groupe AXA, comme représentant des assurances, suppléé en tant que de besoin par M. Jean Cellier, bien connu des équipes de la mutualité française.

La nouvelle autorité de contrôle prudentiel a été officiellement installée par Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie et des finances, sous les ors de la Banque de France le mardi 9 mars. La presse a relaté cette cérémonie à laquelle les présidents du GEMA et de la FNMF n'ont même pas été conviés.

Le départ de M. Mantel. La mise en place de l'ACP ne sera pas sans conséquence pour les services de l'État en charge du contrôle des assurances, les fameux commissaires-contrôleurs des assurances.

La première conséquence est le départ de M. Antoine Mantel, précédemment secrétaire général de l'ACAM, vers d'autres fonctions administratives. D'un naturel discret, M. Mantel n'est pas homme à sortir de l'obligation de réserve des fonctionnaires pour expliquer son départ mais avec lui la Banque de France perd un agent de grande qualité, sérieux, rigoureux, fin connaisseur du secteur, taillé pour ce métier du contrôle des assurances.

Il faut espérer que le départ de M. Mantel ne sera pas suivi par d'autres mouvements de personnel car la Banque de France comme le secteur des assurances ont besoin d'avoir des équipes formées, réactives, compétentes, dévouées à leur tâche pour contrôler un secteur majeur de l'économie nationale. ●

Contestation du traitement du risque santé dans Solvabilité 2

Les assureurs français et hollandais ont présenté à la Commission européenne en février dernier une nouvelle présentation de segmentation du module Santé envisagé dans Solvabilité 2.

Cette démarche, soutenue par l'AMICE, intéresse tous les Français puisque l'enjeu est le coût de leur couverture santé le jour où Solvabilité 2 entrera en vigueur. Un petit rappel est nécessaire pour comprendre ce qui se passe. Le projet de directive distingue trois catégories de risques d'assurance : le dommage, la vie et la santé.

Dans l'approche du risque santé, les autorités européennes butent depuis un certain temps sur l'hétérogénéité des pratiques et des produits d'assurance santé en Europe. Cette assurance est peu répandue car dans nombre de pays la sécurité sociale couvre l'essentiel des dépenses. Lorsqu'elle existe, elle revêt des formes très diverses.

Des produits santé hétérogènes.

En France, elle intervient en complément des régimes obligatoires alors qu'en Allemagne elle joue au premier euro de dépense. Dans certains pays elle est annuelle et les tarifs sont révisables chaque année ; dans d'autres, elle est de longue durée et l'assureur s'engage sur des tarifs stables...

Confrontés à la difficulté de trouver une approche commune à des produits aussi hétérogènes, les autorités européennes viennent de proposer un module Santé qui non seulement serait très pénalisant par rapport à Solvabilité 1, mais qui surtout ne

correspond pas à la réalité des risques couverts dans certains pays.

Un module plus complet. Les assureurs français et hollandais ont donc demandé à un cabinet d'actuariat de faire le tour des marchés européens et d'essayer de définir un module Santé qui reflète la réalité et la diversité des risques couverts dans les différents marchés.

“ les autorités européennes viennent de proposer un module Santé(...)qui ne correspond pas à la réalité des risques couverts dans certains pays ”

Ce module proposé par les assureurs français et hollandais ne remet pas en cause celui proposé par les autorités européennes mais il se veut plus fin, plus proche des risques souscrits, plus complet. Par exemple, il distingue :

- les risques en fonction de l'existence ou pas d'un régime général obligatoire,

- la couverture des frais de soins de celle des indemnités journalières,

- dans les indemnités journalières celles qui résultent d'un accident, d'une maladie, d'un accident du travail, ...

Dans la mesure où les marchés français et hollandais représentent à eux seuls plus de 50 % du marché européen de l'assurance santé, on peut espérer que les autorités européennes prendront en considération cette étude. Nul ne sait si les autorités françaises appuieront à leur niveau la démarche des assureurs français : mais il est évident que le prix demandé aux assurés sociaux français pour être couverts en complémentaire santé dépendra directement du niveau de fonds propres jugé nécessaire et suffisant pour couvrir ce risque. ●

À DÉCOUVRIR !

le nouveau site internet
du GEMA,
www.gema.fr

LE CHIFFRE DU MOIS

123 253

C'est le nombre de déclarations de sinistres reçues par les mutuelles du GEMA suite à la tempête Xynthia pour un montant estimatif de 296 690 856 euros.

Chiffres au 15 mars 2010

Mixité-diversité, mobilisation des assureurs

Le 18 mars dernier, la profession de l'assurance organisait le premier Forum mixité-diversité, en présence de nombreux experts, des professionnels de l'assurance et des partenaires sociaux.

Les défis d'avenir à relever sont nombreux : renouvellement des compétences avec un grand nombre de départs à la retraite, allongement de la vie professionnelle, développement d'une culture de service... Les assureurs ont donc souhaité conjuguer leurs efforts avec l'engagement des partenaires sociaux en faveur de l'égalité des chances et de la promotion sociale, au niveau des entreprises comme au niveau de la branche.

De nombreux accords d'entreprise ont été conclus en ce sens ces dernières années. De même, par l'accord du 19 décembre 2008, signé par la FFSA et le GEMA pour les employeurs, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC pour les organisations syndicales, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté de faire évoluer rapidement les objectifs, les outils de pilotage et les moyens consacrés aux problématiques

de mixité et de diversité.

A l'occasion de ce Forum, le **1er rapport « Mixité et diversité dans les sociétés d'assurances »** a été publié. Ce rapport sera actualisé chaque année afin d'informer et de suivre l'évolution dans la branche de ces deux problématiques-clés pour l'avenir de la profession.

Forte implication du GEMA.

A cette occasion, Gérard Andreck, président du GEMA, a souligné que « l'handicap d'une personne, par exemple, ne doit pas constituer l'élément fondamental de son identité lorsqu'il s'agit pour elle d'aborder le monde du travail (...). Je crois à la conjugaison des volontés et au regroupement des forces pour que la diversité gagne enfin le terrain économique. En mêlant âges, origines, cultures, la diversité favorise naturellement la créativité et le développement ». Au-delà de

l'accord de branche, rappelons que le GEMA se mobilise également en faveur de la mixité et de la diversité à travers :

- la signature d'un partenariat avec l'État et l'Usgeres (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) pour lutter contre les discriminations dans le secteur de l'économie sociale. Ce partenariat permet d'être accompagné par les pouvoirs publics dans l'élaboration d'outils de sensibilisation à destination des dirigeants, des responsables RH et des managers et de promouvoir la charte de la diversité...

- la création de l'entité GEMA Handicap, une association qui favorise l'intégration des personnes en situation de handicap demandeuses d'emploi, au sein des mutuelles adhérentes au GEMA. ●

Semaine du développement durable

Du 1er au 7 avril 2010, la semaine du développement durable, organisée par le ministère de Jean-Louis Borloo, permet de promouvoir les principes du développement durable.

L'objectif est d'inciter chacun à penser le développement durable dans toutes les situations de sa vie quotidienne et à modifier ses comportements de façon pérenne et plus approfondie.

Le GEMA, signataire de la Charte développement durable des as-

sureurs, prend une part active dans cette opération en offrant aux élèves de plusieurs écoles primaires son jeu de cartes *Ecologis*.

Parce que devenir un écocitoyen s'apprend dès le plus jeune âge, avec ce jeu, chacun

pourra découvrir et tester ses connaissances à l'école ou en famille en matière de préservation de l'environnement et apprendre ou réviser les gestes simples mais indispensables pour notre avenir.

Le jeu *Ecologis*, à découvrir sur www.gema.fr. ●